



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/005/A du 19/01/2026
Autorisation d'occupation du
domaine public communal rue
de l'Eglise– Période du 21 au 23
janvier 2026

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la demande d'arrêté de circulation en date du 15 janvier 2026 présentée par la société CIBE, mandatée par Thionville-Fensch Agglomération pour effectuer des travaux de réfection sur la toiture de l'Eglise Saint Willibrord durant la période du 21 au 23 janvier 2026,
- CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1 : La société CIBE est autorisée à occuper le domaine public communal, rue de l'Eglise, pour effectuer des travaux de réfection sur la toiture de l'Eglise Saint Willibrord durant la période du 21 au 23 janvier 2026,

Article 2 : Durant la période des travaux, la réglementation suivante sera applicable dans la zone des travaux :

- Interdiction de stationnement à tous les véhicules sauf véhicule de chantier
- Interdiction de circulation

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- La société CIBE

Date de mise en ligne : 19/01/2026

Le Maire,
Bernard VEINNANT